

MAIRIE DE PARIS



Appel à candidature pour 8 logements étudiants domotisés dans le quartier Montparnasse

Nous vous prions de faire circuler cette information auprès de votre réseau d'étudiants en situation de handicap susceptible de rechercher un logement étudiant domotisé à Paris pour l'année 2015-2016.

Dans cette optique, voici ci-dessous une présentation des logements et des critères d'attribution.

Les candidatures devront être adressées au gestionnaire Lericheumont à l'adresse suivante :

Florence DION – directrice d'exploitation

Email : accueil@lerichemont.fr

Pour toute question sur l'accompagnement social du CROUS contacter la Mission Handicap du CROUS : Catherine SWIECICKI au 01 40 51 35 57.

Résidence étudiante de 36 logements dont 8 logements pour étudiants en situation de handicap au 93, boulevard du Montparnasse -75006 Paris



Crédit illustration : Atelier J&S TABET

L'immeuble situé au 93, boulevard du Montparnasse (75006) a été acquis par la Ville de Paris pour y réaliser une opération de logement social. La Ville a confié l'immeuble à la RIVP et à sa filiale Lericheumont afin d'y construire notamment une résidence mixant 71 logements PLAI destinés à des jeunes actifs et 36 logements PLUS pour étudiants. Tous ces logements sont accessibles à des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Parmi les logements étudiants, 8 studios dits ULS « Unités de Logements Spécialisés » situés à l'entresol, présentent une superficie de 23 m² à 36 m². Ces logements domotisés accessibles ont été spécialement conçus et équipés pour être adaptés à des situations de handicap moteur important.

Grâce à une télécommande, il est possible de gérer l'ouverture de portes du hall d'entrée et d'utiliser l'ascenseur. Celle-ci permet aussi dans le logement d'ouvrir la porte et d'actionner l'éclairage. L'ensemble des équipements est accessible : douche à l'italienne, siège de douche, évier et lavabo réglables en hauteur, présence de barres de maintien dans l'espace de douche et les WC.

Situés dans un environnement de vie jeune, accessibles et adaptés à leurs besoins, les logements ULS sont conçus de façon à permettre aux étudiants de se mouvoir facilement au sein de leur logement et ainsi de favoriser leur autonomie à proximité des écoles et universités. Les studios sont tous équipés : mobilier, frigo, kitchenette...

Un lit deux places ou une place ordinaire sera mis gracieusement à disposition par Lerichemont à la demande de l'étudiant. Si l'étudiant utilise à la place un lit médicalisé, c'est alors à lui qu'il reviendra de se le procurer.

Photos de l'intérieur des logements :

Résidence étudiante de 36 logements dont 8 logements pour étudiants en situation de handicap au 93, boulevard du Montparnasse - 75006 PARIS



La superficie des logements est comprise entre 23,10 m² et 36,10 m² et le montant de la redevance se situe entre 434€ et 658€ toutes charges comprises c'est-à-dire y compris l'eau, l'électricité et le chauffage. Aucun frais de dossier ou d'inscription n'est demandé, seulement un dépôt de garantie d'un montant d'un mois de loyer.

NUMERO DU LOGEMENT	SURFACE HABITABLE	REDEVANCE TOUTES CHARGES COMPRISES VALEUR 2015
E 01	27,20 m ²	505,13 €
E 02	28,20 m ²	522,35 €
E 03	29,30 m ²	541,27 €
E 04	30,70 m ²	565,37 €
E 05	23,50 m ²	441,46 €
E 06	28,70 m ²	530,95 €
E 07	36,10 m ²	658,30 €
E 08	23,10 m ²	434,58 €

Attribution des logements étudiants de la résidence Montparnasse

1. Procédure d'attribution

Les logements sont attribués par la commission d'attribution du gestionnaire de la résidence, Lerichemont, sur la base d'un dossier de candidature fidèle aux conditions d'attribution, transmis par l'étudiant directement, ou par l'intermédiaire du CROUS ou d'autres organismes tels que des associations spécialisées ou des établissements d'enseignement supérieur. Pour sélectionner les dossiers, le CROUS et Lerichemont utiliseront leur procédure de sélection et de désignation habituelle, en prenant obligatoirement en compte les critères et les priorités énoncées ci-dessous.

Les conditions d'éligibilité pourront être assouplies pour les étudiants étrangers venus à Paris dans le cadre de conventions interuniversitaires, dans le cas où ils ne seraient pas en mesure de présenter les documents français requis, tel que la PCH.

Dans la mesure du possible, Lerichemont permettra aux étudiants de visiter un logement témoin.

Le CROUS rencontrera individuellement tous les étudiants retenus par Lerichemont à leur arrivée et se tiendra à leur disposition tout au long de leur cursus. En amont, le CROUS répondra sur simple demande des potentiels candidats étudiants concernant son offre d'accompagnement social.

Conditions d'éligibilité cumulatives pour les étudiants français ou résidant déjà en France

- Nécessiter de la domotique pour faciliter la vie quotidienne (ouverture de portes, etc..) ;

Document administratif demandé : notification de prise en charge du fauteuil roulant par la PCH, ou attestation du financement par la Sécurité Sociale, ou attestation médicale ;

- Bénéficiaire de la PCH, et que cette PCH soit supérieure ou égale à 60 heures d'aides humaines mensuelles ;

Documents administratifs demandés : décision CDAPH et notification de versement du Conseil Général d'origine

- Être soit inscrit dans un établissement d'études supérieures de Paris Intramuros, ou soit déjà résident à Paris ;

Document demandé : attestation d'inscription à l'établissement d'études supérieures. Si l'établissement n'est pas situé dans Paris intramuros, la décision CDAPH et la notification de versement de la MDPH et du département de Paris devront être fournis

- Être inscrit à une année d'études de niveau supérieur ou égal au niveau L2 (C.F. document d'inscription) ;
- Avoir un âge inférieur ou égal à 28 ans ;

Document demandé : attestation de Sécurité Sociale étudiante

Comme indiqué plus haut, la nationalité ne constitue pas un critère d'éligibilité.

2. Afin de sélectionner les candidats éligibles, priorité est donnée aux critères suivants :

- Détention d'une bourse, et niveau de ressources ;
- Origine géographique : étudiants Parisiens
- Se déplacer en fauteuil roulant électrique
- Niveau de dépendance, au regard du nombre d'heures d'aide humaine par mois (plans d'aides ayant le plus grand nombre d'heures)
- Niveau d'études (le plus élevé).

3. Afin de garantir le remplissage des logements, des critères pourront être assouplis si le nombre de candidats potentiels est inférieur au nombre de logements à attribuer, après validation des services du Département de Paris (DASES – sous-direction de l'autonomie).